

BULLETIN D'INFORMATIONS

2022-2023

Cercle scolaire Broc – Botterens

www.ecole-broc.ch



TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur d'établissement	3
Contacts utiles	4
Corps enseignant	5-6
Calendrier scolaire	7
Horaires scolaires	8
Conseil des parents	9
Informations et recommandations / jours de congé / jours joker	10-11
Maladies ou absences imprévues / retards / arrivée-départ	12
Cours de prévention	13
Santé	14
Cours de langue et de culture d'origine (LCO), compensation des désavantages et SLPP	15
Horaires des transports	16
Règles de vie de l'établissement	17-18
Plan de sécurité	19-20
Mot de la police cantonale	21
Patrouilleurs adultes au coaching	22
Pedibus	23
Horaires halle de gymnastique	24
Activités / informations diverses	25
Horaires de la piscine	26
Bibliothèque scolaire	27
Matériel	28
AES Timoun	29

MOT DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT

Chers Parents,
Chères et Chers Elèves,

Dans quelques jours, les vacances estivales seront là et vous pourrez profiter d'un repos bien mérité auprès de vos familles et amis jusqu'à la reprise du jeudi 25 août.

Mais avant cela, Chers Parents, Chères et Chers Elèves, parcourez attentivement les informations utiles dans ce bulletin et veillez à le conserver tout au long de l'année scolaire à venir.

Cette année, que je qualifierai de riche d'espoirs, de partages et d'échanges, a permis à nouveau la participation de notre Ecole à de nombreuses manifestations dans notre village, telles l'inauguration de notre magnifique complexe sportif, la réception émouvante de Gjon's Tears, l'illumination du sapin et la fête de St Nicolas. Les deux semaines de camps organisées avec entrain et imagination par nos enseignants ainsi que tous ces événements extraordinaires qui marquent un écolier restent la preuve de la vie colorée de notre Ecole.

Colorée, oui, également par les différents horizons d'origines de nos élèves, augmenté encore cette année par l'arrivée d'enfants ukrainiens espérant trouver chez nous paix et sérénité ! Ces différentes cultures et sensibilités ont été illustrées par l'engouement de toutes les familles participantes à la récréation culturelle de début juillet ! Bravo !

Broc est une école connectée ! Elle doit l'être au travers de nos divers projets et visées pédagogiques. Connectée au numérique qui fait désormais partie de nos vies mais également et surtout connectée avec le milieu naturel et non virtuel dans lequel l'élève évolue et doit se retrouver. L'école en plein air et en forêt dispensée dans nos classes fait donc sens !

Je remercie ainsi toutes les actrices et les acteurs qui font de notre établissement un endroit où il fait bon vivre et apprendre !

Belles vacances ensoleillées à Toutes et Tous !

Stéphane Sudan
Directeur

CONTACTS UTILES

Ecole de Broc

Cercle scolaire Broc-Botterens

Rue des Ecoles 1, 1636 Broc

026 921 16 34

www.ecole-broc.ch

Directeur d'établissement

Stéphane Sudan

079 247 50 26

stephane.sudan@edufr.ch

026 921 37 47

dir.ep.broc@edufr.ch

Conseillers communaux responsables des écoles

Isabelle Sudan

Conseillère communale de Broc

079 359 19 74

Yanaëlle Sciboz

Conseillère communale de Botterens

079 394 61 43

Conciergerie

Victor Kaufmann

079 342 73 33

conciergerie@broc.ch

Accueil extrascolaire AES TIMOUN

Patricia Ruelle

077 521 00 91

aes.timoun@gmail.com

Inspecteur scolaire

Pierre-Etienne Sagnol

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez

026 305 40 92

pierre-etienne.sagnol@fr.ch

Catéchisme

Catholique : **Monique Pythoud Ecoffey**, 079 663 97 60

Protestant : **Mélanie Kyprian Pittet**, 078 809 54 25

CORPS ENSEIGNANT 2022-2023

1^H - 2^H A	Jacqueline Chassot jacqueline.chassot@edufr.ch 026 301 19 82	
1^H - 2^H B	Joëlle Joye joelle.joye@edufr.ch 079 484 00 07	Stéphanie Horner stephanie.horner@edufr.ch 079 851 59 70
1^H - 2^H C	Micheline Savary micheline.savary@edufr.ch 079 273 11 00	
1^H - 2^H D	Karine Sudan karine.sudan@edufr.ch 079 480 65 26	
3^H A	Sophie Python sophie.python@edufr.ch 079 273 60 57	Alexandra Remy alexandra.remy@edufr.ch 078 612 39 60
3^H B	Sandrine Magnin sandrine.magnin@edufr.ch 079 446 07 95	
4^H A	Melissa Bergmann melissa.bergmann@edufr.ch 079 847 52 22	
4^H B	Alexandra Deschenaux alexandra.deschenaux@edufr.ch 079 835 23 38	Jacqueline Pythoud jacqueline.pythoud@edufr.ch 079 362 26 60
5^H	Marlène Etienne-Richard marlene.etienne-richard@edufr.ch 078 892 27 10	Valérie Gawrysiak Simonet valerie.gawrysiak@edufr.ch 026 921 32 55
5^H-6^H	Marlène Comte marlene.comte@edufr.ch 079 466 87 14	Bytyci Doruntinë doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19
6^H	Bytyci Doruntinë doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19	Joëlle Meier joelle.meier@edufr.ch 079 545 64 30
7^H	Frédéric Chassot frederic.chassot@edufr.ch 079 280 12 27	
7^H-8^H	Jérémy Schouwey jeremy.schouwey@edufr.ch 079 765 84 56	Bytyci Doruntinë doruntine.bytyci@edufr.ch 079 946 69 19
8^H	Samay Somkhit samay.somkhit@edufr.ch 079 771 86 01	

AC	Christine Bovigny christine.bovigny@edufr.ch 026 921 16 87
ECSI	Evodie Michel evodie.rosse@edufr.ch
	Morgane Müller Morgane.Mueller@edufr.ch
Logopédie	Sabine Aregger sabine.aregger@slppg.ch 026 552 56 65
Responsable éducation numérique (EdNUM)	Christel Sudan christel.sudan@edufr.ch 079 794 26 23

Nouvelles arrivées dans notre cercle scolaire

Bienvenue aux nouvelles collègues au sein de notre établissement :

Doruntinë Bytyci
Enseignante dans les degrés 5^H-6^H



Sandrine Magnin
Enseignante dans les degrés 3^H-4^H



Afin d'épauler et de renforcer notre équipe enseignante, une travailleuse sociale en milieu scolaire sera également présente dès la rentrée scolaire dans notre arrondissement 7.

Marion Pythoud
TSS



Merci à ces nouvelles intervenantes qui mettront tout en œuvre dans le suivi des élèves de notre cercle scolaire !

CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ANNEE 2022-2023

2022		Août August				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2022		Septembre September				
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2022		Octobre Oktober				
Lu	Mo		3	10	17	24
Ma	Di		4	11	18	25
Me	Mi		5	12	19	26
Je	Do		6	13	20	27
Ve	Fr		7	14	21	28

2022		Novembre November				
Lu	Mo	31	7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2022		Décembre Dezember				
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2023		Janvier Januar				
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	31
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2023		Février Februar				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	
Je	Do	2	9	16	23	
Ve	Fr	3	10	17	24	

2023		Mars März				
Lu	Mo		6	13	20	27
Ma	Di		7	14	21	28
Me	Mi	1	8	15	22	29
Je	Do	2	9	16	23	30
Ve	Fr	3	10	17	24	31

2023		Avril April				
Lu	Mo		3	10	17	24
Ma	Di		4	11	18	25
Me	Mi		5	12	19	26
Je	Do		6	13	20	27
Ve	Fr		7	14	21	28

2023		Mai Mai				
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2023		Juin Juni				
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2023		Juillet Juli				
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

Reprise scolaire	: Jeudi 25 août 2022
Vacances d'automne	: Vendredi 14 octobre 2022, fin des cours : Lundi 31 octobre, reprise des cours
Toussaint	: Mardi 1 ^{er} novembre 2022
Immaculée Conception	: Jeudi 8 décembre 2022
Journée pédagogique	: Vendredi 23 décembre 2022
Vacances de Noël	: Jeudi 22 décembre 2022, fin des cours : Lundi 9 janvier 2023, reprise des cours
Vacances de Carnaval	: Vendredi 17 février 2023, fin des cours : Lundi 27 février 2023, reprise des cours
Vacances de Pâques	: Jeudi 6 avril 2023, fin des cours : Lundi 24 avril 2023, reprise des cours
Pont de l'Ascension	: Jeudi 18 mai 2023 et vendredi 19 mai 2023
Lundi de Pentecôte	: Lundi 29 mai 2023
Pont de la Fête-Dieu	: Jeudi 8 juin 2023 et vendredi 9 juin 2023
Clôture scolaire	: Vendredi 7 juillet 2023
Reprise scolaire 2023-2024	: Jeudi 24 août 2023

HORAIRES SCOLAIRES

Matin	Après-midi
7h50 – 11h30	13h15 – 15h05

Jours d'école pour les 1 ^H et 2 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1^H et 2^H	2^H	1^H	2^H	2^H
Après-midi	2^H	1^H	Congé	1^H et 2^H	1^H et 2^H

Jours d'école pour les 3 ^H et 4 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3^H et 4^H	4^H *alternance 3^{HA}	3^H et 4^H	4^H *alternance 3^{HB}	3^H et 4^H
Après-midi	3^H et 4^H	3^H *alternance 4^H	Congé	3^H *alternance 4^H	3^H et 4^H

* **Alternance selon liste reçue en juin 2022**

Jours d'école pour les 5 ^H à 8 ^H					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	5^H à 8^H				
Après-midi	5^H à 8^H	5^H à 8^H	Congé	5^H à 8^H	5^H à 8^H

- ➔ Il n'y a pas d'alternance pour les 3^H et 4^H le 1^{er} jour d'école, soit le jeudi 25 août 2022.
- ➔ Les élèves de 2^H à 8^H sont attendus le jeudi 25 août 2022 à 7h50 pour la rentrée scolaire.
- ➔ Pour les 1^H, celle-ci se fera le jeudi après-midi 25 août 2022.

CONSEIL DES PARENTS

Selon le nouveau règlement scolaire adopté respectivement le 30 avril 2019 par l'Assemblée communale de Botterens et le 27 mai 2019 par l'Assemblée communale de Broc, le Conseil des parents remplace désormais l'entité anciennement connue sous le nom de Commission scolaire. Se réunissant au moins deux fois par année scolaire, il coordonne des actions pour l'école, favorise l'échange d'informations et de propositions d'activités extrascolaires entre les parents, l'établissement scolaire et la commune ; il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général.

Les personnes intéressées à rejoindre le Conseil des parents doivent obligatoirement avoir au moins un enfant scolarisé au sein du cercle scolaire. Le Conseil des parents est constitué de:

deux représentant-e-s communaux respectivement de chaque commune, trois parents de la Commune de Broc, deux parents de la Commune de Botterens, un ou une enseignant(e) du cercle scolaire recommandé-e par et représentant-e ses pairs et le ou la directeur/trice d'établissement du cercle scolaire, ce pour une durée minimale de 3 ans.

Composition actuelle

Isabelle Sudan	Présidente et représentante de la Commune de Broc
Yanaëlle Sciboz	Vice-présidente et représentante de la Commune de Botterens
Gilles Gremaud	Membre de Broc
Manuel Eugénio Pena Milagre	Membre de Broc
Muriel Pittet	Membre de Broc
Sylviane Krieger	Membre de Botterens
Gonzague Romanens	Membre de Botterens
Joëlle Joye	Enseignante
Stéphane Sudan	Directeur d'établissement
Muriel Chapuis	Secrétaire

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Demande de congé

- **L'article 37 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;
- d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

- **L'article 38 du règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS)**

¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

² La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

³ La décision est communiquée aux parents par écrit.

Le règlement d'établissement, les lois scolaires et les divers formulaires, notamment les demandes de congé peuvent être consultés et téléchargés sur le site de l'école de Broc: www.ecole-broc.ch

Jours Joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.



Maladies ou absences imprévues

En cas de maladie ou de retard, les parents doivent impérativement avertir l'école ou l'enseignant concerné **avant le début de la classe par téléphone au 026 921 16 34 ou au No de l'enseignant**. Il n'est pas accepté qu'un frère, une sœur ou un voisin annonce la maladie.

Après une maladie de plus de 4 jours d'école, les parents requièrent, auprès du médecin traitant, un certificat médical qu'ils remettent **obligatoirement** à l'enseignant.

Pour le dentiste et médecin, veuillez informer directement l'enseignant par écrit ou par téléphone.

Retards

Pour rappel, l'école débute le matin à 7h50 et l'après-midi à 13h15.

En cas de retard répétitifs et selon l'art. 32 de la loi scolaire, ils seront dénoncés auprès de la Préfecture avec les sanctions que cela implique.

Arrivée - Départ

En cas d'arrivée ou de départ de notre cercle scolaire, nous vous remercions d'informer rapidement notre Directeur.

Devoirs surveillés

Les élèves de l'école de Broc-Botterens ont la possibilité de faire les devoirs surveillés dans le bâtiment scolaire, accompagnés par les enseignantes, Mado Ruffieux tél. 079/782 75 73. En cas d'intérêt, merci d'appeler les numéros ci-dessus pour tous renseignements afin d'inscrire éventuellement votre enfant dans les plus brefs délais.

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

http://www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de_prevention_ecoles.pdf

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, chers parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !



Contrôles de la vue

M. Beer 5^H

Médecine scolaire :

En raison du report de la mise en œuvre du projet Frimesco (nouvelle organisation de la médecine scolaire), les élèves de 8^H devront faire un contrôle de santé auprès de leur médecin traitant. Une lettre d'information sera transmise aux élèves dans le courant du mois de septembre.

Cabinet dentaire scolaire

Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle 026 305 98 60

A Broc, le service dentaire n'effectue que les contrôles. Pour les traitements, l'enfant doit se rendre au cabinet dentaire scolaire.

Nous vous encourageons donc vivement à faire contrôler votre enfant chez un médecin-dentiste privé.

Prophylaxie dentaire 1^H à 8^H

1 visite par année

Prévention des abus sexuels 2^H, 6^H et 8^H

Planning familial 026 305 29 55

Poux

Malgré toutes les précautions et les traitements entrepris, les poux font encore souvent leur apparition. Nous vous demandons de prendre **immédiatement** les mesures nécessaires et d'informer l'enseignant-e de votre enfant dès leur apparition.

Verrues plantaires

Les enfants souffrant de verrues plantaires se doucheront en prenant les précautions nécessaires pour éviter toute propagation.

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours de Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Services logopédie, psychologie, psychomotricité de la Gruyère

026 552 56 00

www.censg.ch/s/ppg/prestations-de-s/ppg

Horaires des transports

Matin

Villarbeney	7h27
Botterens	7h28
Broc	11h40

Après-midi

Villarbeney	12h49
Botterens	12h50
Broc	15h15

1^H - 2^H transport privé par la
Commune de Botterens dont l'horaire
correspond à celui des TPF pour les 3^H - 8^H
(ci-dessus) + 3 minutes



Règles de vie de l'établissement

Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

A l'arrivée et au départ

- A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se groupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent en silence sous la conduite des enseignants.
- Les élèves arrivent à l'heure et restent dans le périmètre autorisé.
- Les élèves ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent rapidement à la maison à la fin de ceux-ci, tout en se conformant aux indications des patrouilleurs scolaires et au service de coaching.

A la récréation

- Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf en cas de mauvais temps, sur indication du concierge ou des enseignants.
- Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour qu'ils ne peuvent quitter sans autorisation (magasin y compris). Les jeux violents ainsi que les jets de cailloux et de boules de neige sont strictement interdits. Les enfants respectent les installations dans la cour d'école. Les enfants respectent les consignes des enseignants.

Dans le bâtiment

- Au vestiaire, chaque élève range ses vêtements et ses chaussures. Le port des chaussons est obligatoire en classe. Aucune valeur ne doit être laissée dans le couloir (argent...).
- Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent. Les élèves ont soin de laisser les endroits propres.
- Les élèves doivent porter une tenue correcte et adaptée à leur âge.

Aux alentours

- **L'utilisation de rollers, de trottinette, de skate ou de chaussures à roulettes pour se rendre à l'école est interdite.**
- Les élèves peuvent se rendre à l'école à vélo dès la 6^H, suite à la leçon de la sécurité routière.
- L'utilisation de natels, jeux vidéos, baladeurs, couteaux, briquets, ... est interdite à l'école.
- Les déplacements maison-école ou école-maison sont sous la responsabilité des parents qui veilleront aux recommandations suivantes :
 - ✓ Le port du triangle ou du gilet est obligatoire de la 1^H à la 4^H
 - ✓ Le port du casque est vivement recommandé pour les élèves qui se déplacent à vélo
 - ✓ La plus grande prudence aux abords des bâtiments scolaires est demandée aux personnes qui conduisent les enfants en véhicule
 - ✓ L'école encourage les enfants à effectuer les trajets à pied. La marche est excellente pour la santé.

A la gare et dans le bus

- Pendant l'attente du bus, les élèves patientent et doivent toujours surveiller l'arrivée du bus.
- Dans le bus, les élèves doivent rester assis et tranquilles durant tout le trajet et ne pas déranger le chauffeur.

Et ne pas oublier

- Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaires, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Les élèves doivent le respect aux enseignants et aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- La politesse et le respect sont le devoir de chacun. Confrontés aux autres et à la vie en société, les élèves apprennent à régler les conflits de manière pacifique (sans recourir à la violence, qu'elle soit verbale ou physique). En outre, ils tâchent de développer la solidarité et l'entraide.

Selon l'art. 2 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

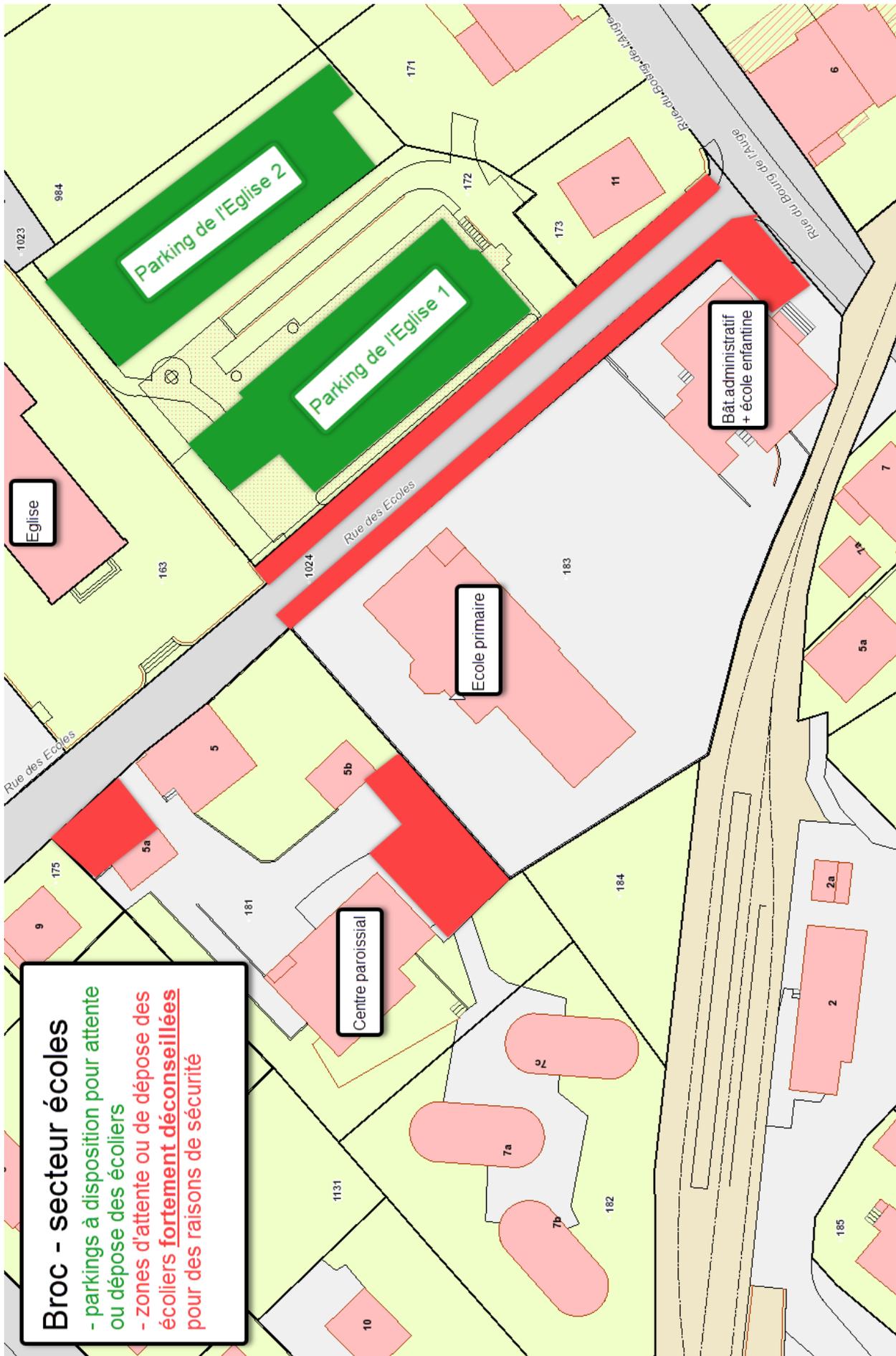
Sécurité

Voici quelques rappels importants, afin de diminuer les risques d'accidents sur le chemin de l'école :

- Les enfants doivent emprunter les trottoirs et **les passages à piétons surveillés par les patrouilleurs scolaires** et respecter leurs indications. A Broc, ces passages sont surveillés 15 minutes avant et après les cours.
- **Nous déconseillons fortement les parents venant conduire ou attendre leurs enfants de s'arrêter le long du trottoir de la rue des Ecoles. L'utilisation du parking paroissial est strictement interdite. Nous vous prions d'utiliser impérativement la place de parc. Des contrôles de police seront effectués.**
- Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école à vélo avant d'avoir suivi les cours de la sécurité routière en 6^H.
- Le port du casque pour les cyclistes est bien évidemment vivement recommandé.
- Les routes et les arrêts de bus ne sont pas des places de jeux.

Les parents transportant des élèves de moins de 12 ans révolus et mesurant moins de 1,50 m doivent équiper leur véhicule de réhausseurs conformément à la nouvelle loi en application depuis le 1^{er} avril 2010.





NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

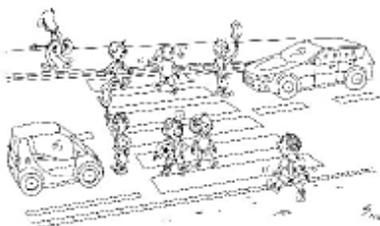
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE
Section analyse,
prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Explication du principe de coaching

Depuis 2 ans déjà, les patrouilleurs scolaires adultes ont été remplacés par des coachs.

Identifiable, le coach n'arrête pas le trafic mais se tient derrière les enfants et s'assure qu'ils choisissent le bon moment pour traverser la chaussée.

Un seul coach est présent au passage piétons dans le sens de la marche des élèves.

Il assure leur sécurité et leur rappelle les règles essentielles.

De cette manière, les enfants se responsabilisent et deviennent plus attentifs développant ainsi les bons réflexes et une certaine autonomie.



**les enfants
traversent
seuls !**

La Police a constaté que la présence des patrouilleurs scolaires incitait les enfants à ne plus se soucier du trafic. Or, les statistiques montrent que les accidents ont lieu en dehors des périodes scolaires et du chemin de l'école. Les avantages du système de coaching sont reconnus et prennent ainsi tout leur sens.

Ainsi, l'enseignement donné par la Police en classe est directement appliqué. L'ordre des priorités prévu par la législation est respecté : les usagers de la route doivent s'arrêter pour laisser traverser les enfants.

Passages piétons de la commune

Le service de patrouilleurs enfants aux rues Nestlé et Alexandre-Cailler sera toujours assuré par des élèves, tandis que celui de la rue de Montsalvens se verra attribuer un coach (auparavant un adulte et un enfant). Des affiches informatives seront visibles dans le village.

Nous avons besoin de vous !

Nous vous sollicitons, chère population, afin de compléter notre équipe de coachs.

Les heures ci-après correspondent aux heures de début et de fin de l'école pour lesquelles nous recherchons des coachs (pas de présence durant les vacances scolaires, ni les jours fériés) :

→ 07h30 à 07h47 / 11h30 à 11h45 / 12h55 à 13h12 / 15h05 à 15h20

Si vous avez la possibilité de consacrer 15 minutes par semaine à cette activité, nous vous laissons le soin de contacter notre secrétariat en la personne de :

⇒ **Madame Camille Fournel au 026/921 80 10 ou par email sur controlehabitant@broc.ch.**

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette nouveauté et à notre appel.

Plus d'informations sur le site <https://www.doublement-prudents.ch>

Comment ça marche?

- L'enfant rejoint le Pédibus à un arrêt et fait ainsi le trajet à pied vers l'école avec ses copains, sous la conduite d'un adulte. Après l'école, le Pédibus le ramène à l'arrêt le plus proche de chez lui.
- L'itinéraire est déterminé par les parents. Les adultes qui conduisent le Pédibus à tour de rôle peuvent aussi être des mamans de jour, nounous, des grands-parents, aînés du quartier.
- Les arrêts sont signalés par des panneaux.
- Un Pédibus peut effectuer jusqu'à 4 trajets par jour et jusqu'à 5 jours par semaine.

Le Pédibus vous intéresse?

Vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous voulez créer un Pédibus?

Vous avez besoin de conseils, d'aide ou de matériel, nous sommes là pour vous aider.

Contactez votre Coordination

www.pedibus.ch

Je commence
l'école à
Pédibus!



Avec le soutien du



En collaboration avec



Le Pédibus c'est quoi?

Le Pédibus, c'est une « ribambelle » d'enfants qui se rendent à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pédibus s'inscrit également pour le conduire, une à deux fois par semaine, selon les besoins.

Un projet de l'ATE
Association Transports et Environnement
Bureau-Conseil ATE
18, rue de Montbrillant
1201 Genève
022 734 70 44

À pied. À l'école.
Accompagné.

Avec le soutien du



Pour une mobilité
d'avenir



Pour une mobilité
d'avenir



HORAIRES HALLE DE GYMNASTIQUE – ANNEE 2022-2023 :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h50	1-2H K. Sudan 1-2H S. Horner				4H J. Pythoud 4H M. Bergmann
8h40					
9h50	1-2H M. Savary		3H S. Magnin 7H. F. Chassot	6 H J. Meier 6H M. Comte	7H-8H J. Schouwey
10h40					
13h15	5H M. Etienne 5H M. Comte 3H S. Python	8H S. Somkhit		1H-2H J. Joye (rythmique)	1-2H J. Chassot 1-2 H M. Savary K. Sudan (rythmique)
14h10					

La 2^{ème} leçon d'éducation physique aura lieu à l'extérieur.

Pour les activités physiques, les élèves prendront dans un sac leur tenue de gymnastique, ainsi que des baskets **pour l'intérieur** (Attention ! Certaines semelles laissent des traces sur le sol).

Les élèves de 1^H à 4^H porteront déjà leur training.

Les objets oubliés peuvent être récupérés chez M. Dématraz, concierge (079/ 446 27 32)

Les élèves de 5^H à 8^H se douchent obligatoirement à la fin des leçons d'éducation physique

ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES

Semaine blanche

Les élèves de 7^H et de 8^H participeront à une semaine blanche du 23 au 27 janvier 2023. Des renseignements plus précis vous seront communiqués en temps voulu par les enseignants de ces classes.

Il n'y aura pas de service de patrouilleurs scolaires cette semaine-là.

Première Communion

Le 4 juin 2023 à 9h30 pour les enfants de 5^H de Broc et Botterens.



ACTIVITÉS / INFORMATIONS DIVERSES

Piscine			
Des cours de piscine seront organisés pour les élèves de 2 ^H , 3 ^H et 4 ^H . Ces cours se dérouleront à la piscine de Charmey sous la conduite de Madame Malischa Macheret et des enseignantes concernées.			
Dates piscine 2022-2023			
4^H A	Melissa Bergmann	Vendredi après-midi 13h30-14h30	02.09.2022 09.09.2022 16.09.2022 23.09.2022 30.09.2022 07.10.2022
3^H B	Sandrine Magnin	Vendredi après-midi 13h30-14h30	14.10.2022 04.11.2022 11.11.2022 18.11.2022 25.11.2022 02.12.2022
3^H A	Alexandra Remy	Vendredi après-midi 13h30-14h30	09.12.2022 13.01.2023 20.01.2023 27.01.2023 03.02.2023 10.02.2023
4^H B	Jacqueline Pythoud	Vendredi après-midi 13h30-14h30	03.03.2023 10.03.2023 17.03.2023 24.03.2023 31.03.2023 28.04.2023
2^H B et C	Karine Sudan et Joëlle Joye	Mardi matin 8h30-9h30	28.03.2023 04.04.2023 25.04.2023 02.05.2023 09.05.2023 16.05.2023
2^H A et D	Jacqueline Chassot et Micheline Savary	Lundi après-midi 13h30-14h30	27.03.2023 03.04.2023 24.04.2023 08.05.2023 15.05.2023 22.05.2023

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Règlement d'utilisation

- La bibliothèque scolaire est une réalisation de la commune avec le soutien financier de la Paroisse de Broc et de la Commune de Broc.
- Son but est la mise à disposition, pour les élèves de la 1^H à la 8^H du cercle scolaire de Broc-Botterens, d'ouvrages favorisant la recherche documentaire et le goût de la lecture.
- La bibliothèque est ouverte les lundis et jeudis de 15h05 à 15h30, sauf pendant les vacances scolaires.
- Les élèves de Botterens sont prioritaires dans l'ordre de passage. Ils doivent impérativement s'annoncer aux responsables.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à deux livres à prendre à la maison pour une période de deux semaines.
- Chaque enfant peut emprunter jusqu'à 2 livres à la fois dans le cadre de sa classe. Les enseignants gèrent les prêts à l'interne.
- Tous les enfants bénéficient d'un abonnement payé par la commune.
- **L'utilisateur répond du dommage causé par la perte ou la détérioration des objets empruntés. Le remboursement du livre peut être demandé.**



MATÉRIEL

Effets personnels de l'élève

- Une paire de chaussons (fermés au talon pour 1^H à 4^H)
- Un sac d'école (3^H à 8^H)
- Un plumier (dès la 5^H)

Merci d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.



Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Une paire de chaussures pour la salle de sport
- Une paire de chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Un sac de sport
- Une tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Une tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Une tenue pour la natation
- Une tenue adaptée aux différents sports

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels

- Un tablier

Matériel particulier

- Une tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison.
- Des vêtements de rechange pour les élèves de 1^H-2^H
- Une bouteille ou gourde pour boire en classe (3^H à 8^H)
- Des articles de soins personnels et d'hygiène



L'accueil extrascolaire Timoun accueille les enfants du cercle scolaire de Broc-Botterens tous les jours, dès la rentrée scolaire.

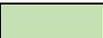
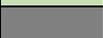
Il se situe dans l'enceinte scolaire de Broc, dans le module près de la place de jeux.

Il a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement.

Les repas du petit-déjeuner, du dîner et les collations du goûter sont servis pendant les périodes concernées. Des activités créatrices, ludiques ou de détente sont organisées et les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs.

L'accueil extrascolaire est ouvert de 6h45 à 18h15 tous les jours :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Déjeuner 6h45-7h50					
Alternance 7h50-11h30					
Repas 11h30-13h15					
Alternance 13h15-15h05					
Soir 15h05-18h15					

Légende :  Blocs ouverts
 Blocs fermés (école pour tous)

En cas d'intérêt, vous trouverez le règlement, les tarifs et le formulaire d'inscription sur les sites internet des communes de Broc et de Botterens.

Vous pouvez ensuite nous le transmettre soit :

- En mains propres : à l'AES durant les heures d'ouverture
- Par courrier postal : Accueil extrascolaire, rue du Bourg de l'Auge 9, 1636 Broc
- Par mail : aes.timoun@gmail.com

Un rendez-vous vous sera ensuite proposé pour visiter l'AES.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la responsable :

Patricia Ruelle

aes.timoun@gmail.com

077 521 00 91



Notes personnelles

A large rectangular area containing ten horizontal dotted lines, intended for writing personal notes.



